

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT **du jeudi 18 novembre 2021**

Membres présents

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE

Représentants de l'Administration

Madame Eliette BAUD – Provisseure ;
Madame Ludivine CHAMPEIL - Directrice du Primaire ;
Monsieur Loïc STOFFEL - Directeur Administratif et Financier ;
Madame Alice SQUIBAN – Conseillère Principale d'Education ;
Monsieur Marc PITON - Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France.

Représentants élus des personnels enseignants et administratifs :

Monsieur Paul-Alain CHAMPEIL - représentant du personnel enseignant - 2nd degré ;
Monsieur Nicolas TENART - représentant du personnel enseignant - 2nd degré ;
Madame Magali BURGUBURU - représentante du personnel administratif et des ASEM.

Représentants élus des parents d'élèves et des élèves :

Madame Christine GONZALEZ - représentante des parents d'élèves ;
Valérie NERVEGNO – représentante des parents d'élèves ;
Monsieur Morgan RICHE - représentant des parents d'élèves ;
Monsieur Anakine CAPDECOMME-MABIT – représentant des élèves ;
Monsieur Nicolas PELAT - représentant des élèves.

MEMBRES SIEGEANT AVEC A TITRE CONSULTATIF

Monsieur Hubert D'ABOVILLE – Conseiller consulaire des Français à l'étranger ;
Monsieur Kévin LABBE - Conseiller consulaire des Français à l'étranger ;
Madame Françoise LY – Représentante du Consul de France ;
Monsieur Yoann MABIT – Membre du Comité de Gestion ;
Madame Murielle LECLERC – Membre du Comité de Gestion.

Membres excusés

Monsieur Christophe LEJEUNE - Conseiller consulaire des Français à l'étranger ;
Madame Alexandra LIZOT-GARCIA – Présidente de l'association des anciens élèves ;
Monsieur Jonathan GRANDIN – Président du Comité de Gestion

En date du 18 novembre 2021.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint (parent ou personnel) ;
- Adoption de l'ordre du jour ;
- Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Etablissement du 25 juin 2021 ;
- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement ;
- Mise en place des Conseils et Commissions de l'établissement ;
- Choix de la composition du Conseil de Vie Collégienne (CVC) ;
- Approbation de la carte des emplois ;
- Approbation du plan de formation
- Approbation de la répartition des Indemnités pour Mission Particulière (IMP) ;
- Approbation du jour férié mobile : jeudi 8 décembre (Immaculée Conception) ou mardi 2 février (Nouvel An chinois) ;
- Présentation du Projet d'Evaluation du cycle terminal ;
- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ;
- Présentation du protocole sanitaire ;
- Présentation des modalités de reprise en présentiel, de l'enseignement à distance ;
- Questions diverses.

Ouverture de séance : 15 h 45

Madame la Provisseure souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint avec 9 personnes présentes en début de séance, le Conseil d'Etablissement (CET) peut siéger.

Les parents élus souhaitent que Mr Barthélémy AMANN (Représentant suppléant des parents d'élèves) puisse assister au CET à titre d'observateur. Les membres du CE approuvent.

Des problèmes techniques empêchent Madame LY ainsi que Messieurs PITON, LEJEUNE et LABBE de rejoindre la réunion en distanciel. Une solution est activement recherchée pour y pallier.

Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint de séance :

Secrétaire administratif

Mme Ludivine CHAMPEIL, Directrice du Primaire, assure le secrétariat de séance.

Secrétaire adjoint

Mr Nicolas TENART, Représentant du personnel enseignant, coassure le secrétariat de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Le précédent compte rendu du Conseil d'Etablissement du 25 juin 2021 est soumis à approbation.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
1	Adoption du compte rendu du C. ET du 25 juin 2021	12	12	0	0

Approuvé à l'unanimité

Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est soumis pour approbation

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
2	Approbation de l'ordre du jour	12	12	0	0

Approuvé à l'unanimité

Questions à l'ordre du jour

Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement. (Voir pièce jointe).

Proposition de modification de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement :
Le procès-verbal est établi sous la responsabilité du chef d'établissement et transmis par mail aux membres du Conseil d'Etablissement sous huit jours. Il est adopté à la séance suivante.

Le règlement intérieur du CET présenté par Madame la Proviseure est soumis au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
3	Approbation du règlement intérieur du CET	12	12	0	0

Approuvé à l'unanimité

Mise en place des conseils et commissions

Les différentes commissions sont présentées, les listes de membres complétées. (Voir pièce jointe).

Choix de la composition du CVC : Conseil de Vie Collégienne

Mme Alice SQUIBAN présente une proposition d'organisation du CVC. Elle propose que le CVC soit composé de 10 élèves volontaires parmi tous les collégiens, élus avec les mêmes modalités que celles du CVL, pour 2 années scolaires afin de favoriser la continuité des projets d'une année sur l'autre.

Mr Paul-Alain CHAMPEIL pense qu'il n'est peut-être pas pertinent de nommer les membres du CVC pour 2 années. Il craint qu'avec les arrivées et départs fréquents d'élèves, ainsi que le passage des élèves de la 3^{ème} au Lycée, le renouvellement soit rendu plus complexe.

Mme la Proviseure pense qu'au contraire cela permettra chaque année d'avoir un taux de renouvellement raisonnable qui assurera la stabilité des équipes tout en apportant du dynamisme.

Mr Anakine CAPDECOMME-MABIT propose que des membres du CVL viennent à titre consultatif épauler les membres du CVC durant les premiers conseils.

L'organisation du CVC et son fonctionnement sont soumis au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
3	Organisation et fonctionnement du CVC	12	11	0	1

Approuvé

Approbation de la carte des emplois

Mme la Proviseure présente la carte des emplois des résidents, inchangée pour l'année prochaine.

Question de Mr Nicolas TENART : 1) Quid de la demande de création d'un poste de résident SVT qui avait été suggérée lors d'un précédent CET de l'an dernier ?

Réponse de Mme la Proviseure :

Pas de réponse quant à cette demande. Demande difficile à justifier auprès de l'AEFE compte-tenu du faible volume horaire en SVT. De plus, on peut considérer que l'AEFE soutient déjà l'établissement en conservant le nombre de postes de résidents malgré la baisse du nombre de divisions.

Question de Mr Nicolas TENART : 2) Est-il possible de transférer un poste de résident d'une discipline à une autre ?

Réponse de Mme la Proviseure :

Nous avons engagé pour cette année un enseignant en SVT qui ne pourra pas prétendre à un poste de résident. Il serait délicat de ne pas reconduire son contrat l'année prochaine compte-tenu de l'investissement dont il fait preuve depuis le début de l'année.

Question de Mme Valérie NERVEGNO : Tous les postes seront-ils pourvus ?

Réponse de Mme la Proviseure :

Oui. La carte des emplois concerne le nombre de postes de résident octroyés par l'AEFE. Cela n'impacte pas le nombre de postes, mais simplement les statuts administratifs des enseignants recrutés (en contrat local, résidents ou encore expatriés).

L'approbation de la carte des emplois présentée par Madame la Proviseure est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
3	Carte des emplois	12	12	0	0

Approuvé à l'unanimité

Approbation du plan de formation

Mme La Proviseure présente le plan de formation établi en cellule de formation. Elle précise que les stages ayant lieu en distanciel, leur coût est fortement réduit pour l'établissement. Ceci a permis à chaque enseignant en ayant formulé la demande de voir au moins un de ses vœux de formation validé. Madame La Proviseure rappelle que chaque stage représente un travail supplémentaire substantiel pour l'enseignant en asynchrone.

L'approbation du plan de formation présenté par Madame la Proviseure est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
4	Plan de formation	12	12	0	0

Approuvé à l'unanimité

Approbation de la répartition des IMP (indemnités pour mission particulières)

Mme la Proviseure présente les indemnités pour missions particulières retenues pour l'année scolaire 2021-2022.

Mr Nicolas TENART demande ce qu'il va advenir des 2h d'IMP attribuées à la mission du pôle EBEP étant donné qu'aucun enseignant du 2nd degré ne s'est porté volontaire.

Réponse de Mme la Proviseure :

Elle envisage de confier cette mission à Mme Alice SQUIBAN, Conseillère Principale d'Education avec son accord.

16h30 – Mr Hubert D'ABOVILLE quitte la réunion pour raison personnelle après l'avoir annoncé dans le tchat de la réunion Teams.

16h40 - Loïc STOFFEL s'absente afin de tenter de régler les soucis techniques rencontrés depuis le début de la réunion en visioconférence. Certains des invités ne parviennent pas à rejoindre la réunion. L'accès leur est refusé.

L'approbation de la répartition des Indemnités pour mission particulière présentée par Madame la Proviseure est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
5	Répartition des IMP	11	11	0	0

Approuvé à l'unanimité

Approbation du jour férié mobile : mercredi 8 décembre (Immaculée Conception) ou du mardi 1^{er} février (Nouvel An chinois)

Mme la Directrice du primaire souhaite plutôt le 1^{er} février 2022 compte tenu des éléments suivants :

- Le mardi 30 novembre est déjà un jour férié (Bonifacio Day) ;
- Une réouverture en hybride semble imminente, nous aimerions pouvoir accueillir les élèves tous les jours possibles avant les vacances de fin d'année ;
- Les vacances scolaires débiteront à la fin de la semaine suivante.

Remarque de Mr Nicolas PELAT : Il semble que le 8 décembre soit un jour férié obligatoire, peut-on décider de ne pas le respecter ?

Réponse de Mme BURGUBURU. Il s'agit d'un *special non working day*, Il peut donc être travaillé. Ceci impacte cependant le lycée en termes de coût, puisque les salariés sont indemnisés en conséquence

L'approbation du mardi 1^{er} février 2022 comme jour férié mobile est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
5	Jour férié mobile	11	10	1	0

Approuvé

16h48 - Interruption par suite de soucis techniques. La réunion est transférée de TEAMS à ZOOM.
Les présents sont maintenant les mêmes.

Mme Françoise LY, Mr Marc PITON, Mr LABBE et Mr Loïc STOFFEL, ont rejoint le Conseil d'Etablissement.

Présentation du projet d'évaluation du cycle terminal

Question de Mr Yoann MABIT : Est-ce qu'il y a un minimum de note par discipline et par trimestre ?

Réponse de Mme la Proviseure : Au moins une. Les différentes disciplines disposent d'un volume horaire très variables. Elle cite le cas de l'Education Morale et Civique qui dispose de très peu d'heures sur l'année.

Question de Mr Anakine CAPDECOMME-MABIT : Des épreuves blanches seront-elles programmées ?

Réponse de Mme la Proviseure : Oui, comme tous les ans.

Présentation du PPMS, plan particulier de mise en sécurité

Mr Nicolas TENART s'interroge sur le fait que le risque nucléaire ait été écarté car il existe un site nucléaire à Subic très proche de Parañaque puisqu'il se situe à l'embouchure de la Baie de Manille.

Mme la Proviseure précise qu'elle interrogera l'officier de sécurité, Mr FIZE à ce sujet.*

**A la suite du Conseil d'établissement, Mr FIZE a répondu à Madame la Proviseure :
Je pense que M. TENART fait référence à la centrale nucléaire construite sur la presqu'île de Bataan, à l'ouest de Manille. A la suite de nombreux problèmes de construction [...], celle-ci n'a jamais été mise en service et aucun combustible nucléaire n'a été à notre connaissance acheminé aux Philippines.*

Le risque de catastrophe d'ordre nucléaire n'est donc pas à prendre en compte.

Mr Nicolas PELAT s'interroge sur la signification des *risques socio-politiques* ?

Mme la Proviseure répond qu'en tant qu'établissement français, et compte-tenu du contexte géopolitique, nous pourrions potentiellement être la cible de terroristes.

Mr Morgan RICHE demande si le risque de glissement de terrain existe/

Mme la Proviseure : Non, pas à l'Eurocampus.

Mr RICHE demande ce qui est prévu pour la communication interne au lycée en cas d'alerte, pendant l'alerte elle-même ?

Mme la Proviseure : Les mallettes d'urgences sont prêtes avec notamment des talkies-walkies achetés très récemment.

Mr Morgan RICHE demande s'il y a suffisamment de personnels formés pour l'usage des défibrillateurs ?

Mme la Proviseure : Une formation est prévue quand l'infirmière sera recrutée.

Mr Anakine CAPDECOMME-MABIT demande s'il existe des mesures de prévention pour empêcher une intrusion ?

Mme la Proviseure : Oui, en lien avec l'officier de sécurité de l'Ambassade.

Présentation du protocole sanitaire

Mme la Proviseure présente le protocole sanitaire et précise qu'il est modifiable dans le cadre des CHS et CHSCT qui seront réunies très prochainement.

Présentation des modalités de reprise en présentiel, de l'enseignement à distance

Mme la Proviseure présente le fruit d'un lourd travail sur les modalités de reprise en présentiel, par suite des signaux favorables du Ministère de l'Education philippin (DepEd) reçus dernièrement. Elle ajoute que la date de cette reprise n'est à ce jour pas encore connue. Il est indispensable de s'y préparer. Elle fait une lecture détaillée du document envoyé aux membres du Conseil d'Etablissement.

Question de Mme Christine GONZALEZ : Des dispositions sont-elles prévues pour les élèves nouveaux n'ayant jamais visité le Lycée et des anciens élèves qui ont subi 20 mois de distanciel pour les acclimater au LFM ?

Réponse de Mme la Proviseure : Oui, bien sûr, Mme Isaure PUECH, psychologue, prodiguera ses conseils et assistera les enseignants pour accueillir dans les meilleures conditions leur venue ou leur retour. Ce sera un point clé d'une reprise réussie pour tous et ce sera l'objet de discussions lors de la deuxième journée de « pré-rentree » de lundi 22 novembre organisée pour que les personnels puissent se préparer. Elle prévoit, de plus, d'organiser des visites de l'établissement pour les nouveaux élèves.

Question de Mr Barthélémy AMANN : Comment seront traités les cours pour les élèves restés en distanciel ?

Réponse de Mme la Proviseure : c'est aussi un des points abordés lundi 22 avec les enseignants qui devront s'approprier des nouveaux matériels numériques commandés dans ce but et se réinventer dans leurs pratiques en hybride. Ce qui, inévitablement, va encore leur demander une énergie et un travail extraordinaires.

Mme Ludivine CHAMPEIL ajoute que ce qui sera proposé aux élèves en distanciel n'aura pas la même qualité que ce qui est proposé actuellement car les enseignants devront être face aux élèves présents physiquement tout d'abord. Elle rappelle la nécessité de se réinventer une fois de plus pour tout le monde : élèves, parents et personnels.

Questions diverses :

Peu de questions diverses. Les représentants des parents d'élèves se félicitent d'avoir reçu leurs réponses durant ce Conseil et, en amont, avec Mme la Proviseure.

Quelques précisions apportées concernant la restauration scolaire sous forme de boîte-repas préparée à l'extérieur du LFM, concernant les transports scolaires qui ne pourront reprendre qu'en janvier afin de permettre au transporteur d'être opérationnel.

Mr Morgan RICHE tient à remercier chaleureusement une fois encore l'ensemble du personnel et Mme BAUD pour tout le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Proviseure adjointe remercie l'assemblée pour sa participation aux travaux de ce jour et lève la séance à 18h26.

Les secrétaires de séance		La Présidente du Conseil d'Etablissement
Mme Ludivine CHAMPEIL	Mr Nicolas TENART	Mme Eliette BAUD, Proviseure
		